

Voté à la séance du Conseil Départemental du 25 janvier 2019, le budget primitif 2019 s'établit à 1 692 M€ (dont 1 472,3 M€ en dépenses et recettes réelles) et se répartit ainsi : 1 206,9 M€ en fonctionnement et 485,1 M€ en investissement.

Le budget supplémentaire 2019 permet la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2018 tels qu'ils ont été approuvés en cette séance ainsi que des ajustements sur les dépenses et les recettes inscrites au budget primitif 2019.

Les ajustements proposés en dépenses portent principalement sur de nouveaux projets engagés en 2019 tels que :

- l'acquisition d'un immeuble en faveur des Ecoles des Eco-Activités ;
- l'acquisition d'un bâtiment culturel pour les archives 78-92 ;

et sur des actions récurrentes ou déjà engagées telles que :

- le versement de l'allocation RSA ;
- l'accompagnement des MNA.

Dans le respect de l'ODEDEL fixé au département pour l'exercice 2019.

Le budget supplémentaire 2019 se présente tel qui suit :

FONCTIONNEMENT (en M€)	Recettes	Dépenses
Reprise résultat N-1	235,2	
Ajustement de crédits opérationnels	-2,2	5,4
Virement d'équilibre à la section d'investissement		227,6
Total fonctionnement	233,0	233,0

INVESTISSEMENT (en M€)	Recettes	Dépenses
Reprise résultat N-1 et affectation	118,6	113,2
Reprise reports N-1	7,0	12,5
Ajustement de crédits opérationnels	-2,1	66,8
Virement d'équilibre de la section de fonctionnement	227,6	
Ajustement de l'emprunt d'équilibre	-158,7	
Total investissement	192,5	192,5

1. CREDITS DE PAIEMENT EN FONCTIONNEMENT

1.1. RECETTES : 233,0 M€

1.1.1. Reprise des résultats de l'exercice 2018 : + 235,2 M€

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à fin 2018 était de + 353,9 M€. Cet excédent doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement 2018 (118,6 M€). Ainsi, la reprise de l'excédent de fonctionnement au budget supplémentaire s'élève à 235,2 M€.

1.1.2. Ajustement des crédits 2019 : - 2,2 M€

Suite à la réception des notifications des services de l'Etat, les dotations et la fiscalité sont ajustées à la hausse de + 0,1 M€ et se décomposent comme suit :

Dotation Globale de Fonctionnement (+ 0,1 M€) :

- - 0,1 M€ concernant la Dotation forfaitaire ;
 - + 0,2 M€ concernant la Dotation de Péréquation Urbaine ;
- la DGF 2019 s'établit ainsi à 19,8 M€ (vs 20,3 M€ en 2018).

Fiscalité directe (stable) :

en M€	BP 2019	Notifications 2019	Ecart
Taxe foncière	341,1	339,7	- 1,4
CVAE	120,4	122,0	+ 1,6
Compensation CVAE Région	110,7	110,7	0
IFER	1,7	1,7	0
Allocations compensatrices	3,7	3,5	- 0,2
Dotation compensation péréquée	7,1	7,2	+0,1
FNGIR – DRCTP	15,9	15,8	- 0,1
Total	600,6	600,6	0,0

Notamment :

- + 1,6 M€ concernant le produit de CVAE, signe d'une conjoncture économique favorable sur le territoire Yvelinois ;
- - 1,4 M€ concernant le produit de la taxe foncière, les services fiscaux ayant notifié des bases prévisionnelles légèrement moins élevées que celles prévues soit une évolution de + 2,4 % contre + 2,8 % prévue au BP.

Action sociale (- 2,4 M€) :

(en M€)	BP 2019	Notifications 2019	Ecart
CNSA - APA	18,1	18,5	+ 0,4
CNSA - PCH	10,1	9,2	- 0,9
CNSA – Conférence financeur part prévention	2,6	1,0	- 1,6
CNSA – Conférence financeur part autonomie	0,6	0,3	- 0,3
Total	31,4	29,0	- 2,4

Notamment :

- - 1,9 M€ est lié aux actions réalisées dans le cadre de la Conférence des financeurs mise en place par la loi autonomie santé et vieillissement (Loi ASV), suite à des régularisations liées à l'exercice 2018.

1.2. DEPENSES : 233,0 M€

1.2.1. Ajustement des crédits 2019 : + 5,4 M€

Des ajustements réglementaires sont proposés pour un montant de + 0,3 M€ concerne la péréquation :

- + 0,1 M€ pour le fonds de péréquation CVAE ;
- + 0,2 M€ pour le fonds de péréquation DMTO ;
- + 0,3 M€ pour le fonds de péréquation FSDRIF ;
- - 0,3 M€ pour le nouveau Fonds de Soutien Interdépartemental.

Le montant des prélèvements de péréquation pour l'exercice 2019 s'élève ainsi à 55,8 M€ vs 49,6 M€ au CA 2018.

Des ajustements de crédits opérationnels sont proposés pour un montant de + 4,9 M€ et concernent principalement :

- + 6,5 M€ pour ajuster les crédits RSA au niveau de versement des allocations forfaitaires constaté au 1er semestre 2019 (en hausse de + 8,18 % par rapport au 1er semestre 2018) ; cette augmentation tient compte de la revalorisation nationale qui est plus forte que prévue au 1er avril 2019 (+1,6% contre 1% prévu au budget) et de l'augmentation du nombre de foyers allocataires depuis mi-2018.

Le montant prévu de l'allocation RSA s'élève ainsi à 141 M€ pour l'année 2019 vs 130,2 M€ au CA 2018 ;

- + 1,5 M€ sur l'Enfance pour l'accompagnement (frais de séjour) des MNA ; l'augmentation du nombre de MNA accueillis depuis le début de l'année (110 MNA) combinée à une nouvelle offre de prise en charge offrant un meilleur accompagnement explique cette hausse ;
- + 0,1 M€ en faveur de l'action des collèges publics (C'MIDY) ;
- + 0,1 M€ d'ajustement de la subvention à Activity, destinée à financer les 4 premiers mois de l'équipe Entreprise, composée de 7 personnes à temps plein ;
- + 0,1 M€ pour un ajustement des frais de fonctionnement des groupes d'élus dans le respect du plafond légal de 30% du total annuel des indemnités de fonction versées aux membres du Conseil Départemental ;
- - 3,5 M€ de minoration de recette DMTO sur demande de l'Etat, ces crédits prévus initialement en raison d'un trop perçu de produits de DMTO seront finalement déduits des recettes par la DGFIP.

A noter une augmentation prévue des dépenses d'APA à domicile de + 1,7 M€ compensée par ailleurs par une diminution des dépenses prévues à l'ensemble du chapitre budgétaire.

Enfin, la subvention d'équilibre pour les budgets annexes des établissements et services publics sociaux a été ajustée de la manière suivante :

- + 33,5 K€ pour la Maison de l'Enfance des Yvelines (MEY) concernant les prestations de nettoyage de gardiennage;
- + 208 K€ pour le Centre Maternel de Porchefontaine concernant principalement les dépenses de personnel.

Ces évolutions sont sans impact sur le niveau de l'ODEDEL tel qui suit :

M€	CO 2019
Total dépenses de fonctionnement	1 031,5
Total retraitements	-101,9
Total dépenses de fonctionnement après retraitement ODEDEL	929,6
Montant limite d'évolution des dépenses de fonctionnement ODEDEL	931,6

1.2.2. Virement d'équilibre à la section d'investissement : 227,6 M€

La section de fonctionnement est équilibrée par un virement à la section d'investissement de 227,6 M€.

2. CREDITS DE PAIEMENT EN INVESTISSEMENT

2.1. RECETTES : + 192,5 M€

2.1.1. Reprise des résultats de l'exercice 2018 : + 118,6 M€

Le besoin de financement de la section d'investissement de + 118,6 M€ à fin 2018 est couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement constaté fin 2018.

2.1.2. Restes à réaliser : + 7,0 M€

Il convient de reprendre les restes à réaliser à fin 2018 des recettes d'investissement pour un montant de 7 M€.

2.1.3. Ajustement des crédits 2019 : - 2,1 M€

Des ajustements de crédits opérationnels sont proposés pour un montant de - 2,1 M€ dont principalement :

- - 11 M€ de cessions patrimoniales compte tenu du décalage de la cession du bâtiment Vauban à décembre 2019 (recette prévue à hauteur de 20% de la vente sur 2019) ;
- + 8,7 M€ relatifs au fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I) :

En effet, suite à la création du FS2I au 1^{er} janvier 2019, le BP 19 du Fonds a été adopté le 26 mars 2019 avec les caractéristiques suivantes pour le département des Yvelines :

- une contribution au Fonds en investissement : 27 M€ (total du Fonds fixé à : 150,7 M€) conformément à la délibération de l'Assemblée départementale du 21 décembre 2018 ;

- une contribution « symbolique » aux charges de fonctionnement : 10 K€ (montant identique pour chaque département) financée sur les crédits votés au BP 2019 du Département à l'ensemble du chapitre budgétaire ;

- une recette de subvention d'investissement de 8,7M€ sur la base du taux de 63% du montant HT des projets présentés soit :

- 4,9 M€ en faveur du FAM de Becheville ;
 - 0,3 M€ pour la refonte du système d'information social ;
 - 3,3 M€ sur le volet rénovation urbaine en faveur des collèges situés à Sartrouville, Trappes, Chanteloup-les-Vignes et Mantes-la-Ville.
- Un ajustement d'opération d'ordre de + 0,1 K€ concernant les comptes de tiers sur la restauration des objets d'art et des archives en péril.

2.1.4. Virement d'équilibre de la section de fonctionnement : + 227,6 M€

Les recettes d'investissement sont augmentées du virement de la section de fonctionnement de + 227,6 M€.

2.1.5. Ajustement de l'emprunt d'équilibre : - 158,7 M€

Le montant de l'emprunt d'équilibre voté au BP 2019 (186,2 M€) est minoré de - 158,7 M€ à hauteur de 27,5 M€.

2.2. DEPENSES : + 192,5 M€

2.2.1. Reprise des résultats de l'exercice 2018 : + 113,2 M€

Le résultat de la section d'investissement à fin 2018, hors reports, était de + 113,2 M€.

2.2.2. Restes à réaliser : + 12,5 M€

Il convient de reprendre les restes à réaliser à fin 2018 des dépenses d'investissement pour un montant de + 12,5 M€.

2.2.3. Ajustement des crédits N : + 66,8 M€

Un ajustement réglementaire est proposé pour la subvention d'équilibre du Musée Maurice Denis à hauteur de 201 K€, afin de financer les restes à réaliser et des acquisitions du matériel de réserves du Musée.

Des ajustements de crédits opérationnels sont proposés à hauteur de + 66,5 M€, notamment :

- + 13,6 M€ au titre des travaux de modernisation, d'équipement des RD, les études routières ;
- + 11 M€ pour l'acquisition d'un bâtiment en faveur du dispositif « Ecole des Eco-activités » ;
- + 11 M€ au titre du plan pluriannuel d'investissement dans les collèges publics sur Saint-Germain (+ 9,5 M€) et Buc (+ 1,5 M€) ;
- + 10,8 M€ en faveur des contrats et équipement dont principalement 3 M€ pour les contrats de territoire, 2,3 M€ pour l'aide à l'ingénierie des communes fusionnées, 2 M€ pour l'OIN Seine Aval ainsi que pour l'OIN Paris Saclay, 1,2 M€ en faveur de l'équipement départemental ;
- + 7 M€ au titre de l'acquisition d'un bâtiment pour le projet de stockage d'archives 78-92 ;
- + 5 M€ pour l'appel à projet maisons médicales dans le cadre du dispositif de soutien à l'offre de santé ;
- + 4,1 M€ au titre de la flotte automobile (+ 3,1 M€) et de l'acquisition de matériel, d'engins de travaux (+ 1 M€) ;
- + 1,3 M€ en faveur du plan d'amorce de rénovation urbaine ;
- + 1,3 M€ en faveur de l'aménagement des berges de Seine ;
- + 0,6 M€ au titre de l'action en faveur des collèges publics ;
- + 0,5 M€ de subventions pour la construction et l'extension des crèches.

Un ajustement d'opération d'ordre + 0,1 K€ concernant les comptes de tiers sur la restauration des objets d'art et des archives en péril.

2.2.4. Les autorisations de programme (AP)

Le stock d'AP avant vote du BS est de 4,6 Md€.

Le stock d'AP en tenant compte des clôtures d'AP et de l'ensemble des mouvements d'AP proposé au BS est de 4,8 Md€.

Les mouvements sur AP proposés font varier globalement le stock de 193,6 M€ ainsi qu'il suit :

Mouvements sur AP	Variation
Augmentations d'AP	61,9
Diminutions d'AP	0,0
Nouvelles AP	131,7
Total des variations	193,6

Les principales augmentations d'AP (61,9 M€) sont les suivantes :

- + 27 M€ en faveur du développement cluster des mobilités de Satory ;
- + 13,9 M€ en faveur des travaux de modernisation et d'équipement des RD (+ 10 M€) et des renforcements des chaussées RD et ouvrages d'art (+ 3,9 M€) ;
- + 5,1 M€ en faveur de l'appel à projet « maisons médicales » ;
- + 4,7 M€ pour la gestion du parc matériel ;
- + 2,8 M€ en faveur des transports (intermodalité) ;
- + 2,5 M€ pour la gestion du parc automobile ;
- + 2,4 M€ en faveur du soutien aux équipements communaux ;
- + 1,2 M€ en faveur de l'équipement des TAD.

Les nouvelles AP (131,7 M€) concernent :

- 100 M€ en faveur de la rénovation urbaine dispositif « Prior'Yvelines » ;
- 23 M€ pour l'acquisition d'immeuble en faveur des Ecoles des Eco-Activités ;
- 7 M€ en faveur du projet d'acquisition d'un bâtiment culturel pour les archives 78-92 ;
- 1 M€ en faveur du projet d'extension SITER ;
- 0,7 M€ en faveur du FAM de Bècheville.

Il est proposé une diminution de 16 K€ sur deux AP de travaux de modernisation et d'équipement des RD.

Il n'est pas proposé de clôture d'AP.

Le détail de ces mouvements figure en annexe de la maquette budgétaire du budget supplémentaire.

2.2.5. Les autorisations d'engagement

Le stock d'AE au BP 2019 était de 18,2 M€.

Suite à un transfert d'enveloppe, au BS, il est proposé de clôturer une AE concernant l'action sociale (services d'aide à domicile en milieu ouvert et à domicile) pour un montant de 2,3 M€. Le stock d'AE ainsi proposé au BS, en tenant compte de cette clôture, est de 15,9 M€.

Le détail de ce mouvement figure en annexe de la maquette budgétaire du budget supplémentaire.

BUDGETS ANNEXES

Les ajustements suivants sont proposés pour chaque budget annexe :

Budgets annexes	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Centre Maternel Porchefontaine	208 070,00 €	208 070,00 €	257 852,75 €	257 852,75 €
Maison de l'Enfance Yvelines	33 500,00 €	33 500,00 €	350 173,24 €	350 173,24 €
IFSY	287 776,14 €	287 776,14 €	296 478,54 €	296 478,54 €
Musée Maurice Denis	-	-	220 019,60 €	220 019,60 €

Le détail de ces mouvements figure dans les maquettes budgétaires du budget supplémentaire. Ces ajustements nécessitent l'inscription de subventions d'équilibre, à savoir :

En investissement :
201 k€ pour le Musée;

En fonctionnement :
208 k€ pour le CMP et 33,5 k€ pour la MEY.

Si ces propositions vous agréent, je vous prie d'adopter les termes de la délibération suivante :